



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 116 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Désignation délégués à l'Entente intercommunale du Bassin Versant de la Rhue

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant la substitution de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY aux communes de Besse et Saint-Anastaise, Compains, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal, La Godivelle, Montgreleix et Picherande au sein de l'Entente intercommunale du Bassin Versant de la Rhue suite au transfert de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Il convient de désigner trois représentants de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'Entente intercommunale du Bassin Versant de la Rhue.

Monsieur le Président propose Monsieur Sébastien GOUTTEBEL en tant que Vice-Président en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, accompagné de Madame Catherine TARTIERE et de Monsieur Didier CARDENOUX.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

❖ DESIGNER Monsieur Sébastien GOUTTEBEL Vice-Président en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, accompagné de Madame Catherine TARTIERE et de Monsieur Didier CARDENOUX pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'Entente intercommunale du Bassin Versant de la Rhue ;

❖ MANDATER son Président pour en informer le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

